

**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités**

**Bureau de la Prévention
et de la Protection Civile**

à
**Monsieur le Maire
5, rue de la Treille
17120 Barzan**

La Rochelle, le

Objet : Commission de sécurité arrondissement de Saintes dans les ERP 11 janvier 2024.

PJ : 1 procès-verbal.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie du procès-verbal formalisant l'avis rendu par la commission de sécurité d'arrondissement de Saintes dans les établissements recevant du public concernant SALLE POLYVALENTE, 5 Rue de la Treille qui a été visité le 8 janvier 2024.

Je vous rappelle que l'autorisation d'ouverture et /ou de la poursuite d'activité de l'établissement doit être formalisée dans une décision municipale.

J'appelle votre attention sur l'importance de rappeler dans votre document l'intégralité des prescriptions mentionnées dans le procès-verbal et de les assortir d'un délai de réalisation.

Je vous remercie de me communiquer votre décision sous quinzaine.

Le Préfet,